



Ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Basile, tenue le 9 mars 2026 à 19h00, au 20 rue Saint-Georges, Saint-Basile

1. **Présence et quorum**
 2. **Ouverture et adoption de l'ordre du jour**
 3. **Procès-verbal**
 - 3.1. Acceptation du procès-verbal de la séance régulière du 9 février 2026
 4. **Trésorerie**
 - 4.1. Comptes à payer – Fournisseurs – Salaires – Débours
 - 4.2. Adoption du règlement numéro 05-2026 sur la tarification de certains biens, services et activités de la Ville de Saint-Basile
 - 4.3. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 531 100 \$ qui sera réalisé le 15 avril 2026
 - 4.4. Remboursement de l'emprunt des règlements no 03-2019 et 04-2019
 - 4.5. Radiation de comptes de taxes
 - 4.6. Utilisation de solde disponible sur règlements d'emprunts fermés
 - 4.7. Avis de motion et dépôt du projet de règlement abrogeant le règlement numéro 06-2023 « Règlement bonifiant le programme de revitalisation en vue de favoriser la construction »
 - 4.8. Disposition de biens
 5. **Période de questions •**
 6. **Correspondance**
 7. **Loisirs**
 8. **Urbanisme**
 - 8.1. Adoption du règlement numéro 02-2026 modifiant le règlement de zonage numéro 07-2012 et le règlement de lotissement numéro 08-2012 en vue de permettre la réalisation d'un projet résidentiel intégré en bordure du boulevard du Centenaire
 - 8.2. Adoption du règlement numéro 03-2026 modifiant le règlement de zonage numéro 07-2012 afin d'ajuster les limites de la zone résidentielle de faible densité en milieu agricole Ra/a5
 9. **Projets**
 - 9.1. Décompte # 6 - Construction d'un préau
 - 9.2. Décompte # 16 – Mise aux normes aqueduc Sainte-Anne
 10. **Service incendie**
 - 10.1. Adoption du rapport annuel d'activité en sécurité incendie
 11. **Hygiène du milieu**
 12. **Travaux publics**
 - 12.1. Demandé au ministère des Transports et Mobilité durable la réalisation d'une étude de sécurité routière
 13. **Direction générale**
 - 13.1. Avis de motion, présentation et dépôt du projet de Règlement numéro 08-2026 éditant le code d'éthique et de déontologie des élus de la ville de Saint-Basile
 14. **Varia**
 - 14.1. Rapport de comités
 15. **Levée de la séance**
- Lors de la période de questions, le président d'assemblée (le maire) vous invitera à vous présenter (nom et adresse) et à poser vos questions, qu'elles soient en lien avec des points à l'ordre du jour ou non.
 - Vous devez respecter les règles d'ordre et de courtoisie, et vous adresser uniquement au président d'assemblée. Ces règles visent à préserver un certain décorum et à favoriser des échanges respectueux et constructifs entre les élus et les citoyens.
 - À la fin des échanges, soyez libre d'assister à la suite du conseil ou simplement quitter pour vos obligations personnelles.